

# Compte rendu du Comité Syndical du lundi 18 février 2013 à la Salle des fêtes de Bioule

## Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BARDIN Michel, BONHOMME François, BONNET Cécile, CAMMAS Jacques (représentant Raymond MASSIP), CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), SOULIE Jacques, VIROLLE Alain

## Etaient excusés :

MM. ALAUX Jacques, BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre.

## Etaient également présents :

MM. DANIEL Bertille, DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, LEROUX Ingrid.

## I. GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

### 1- Approbation du compte rendu du comité syndical du 14 décembre 2012

Le Compte rendu a été envoyé par courrier le 11 février 2013.

### 2- Débat d'Orientation Budgétaire 2013

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Budget Primitif 2013 – Orientations Budgétaires**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1, oblige les communes de plus de 3 500 habitants à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Le document ci-annexé a été remis aux membres du comité syndical afin d'engager le débat lors de cette même séance.

Le Comité syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013

M.CAMBON Jean a présenté les grandes lignes du document de DOB 2013 (Débat d'Orientation Budgétaire) envoyé, notamment le contexte général des politiques européennes, nationales et régionales dans lequel doit s'inscrire notre structure.

Il a évoqué les problèmes de trésorerie récurrent et inhérent au mode de fonctionnement du SM PMQ (paiements des subventions décalés par rapport à la réalisation des dépenses), en précisant qu'un courrier a été adressé au Préfet sur ce sujet.

Sur les perspectives pour 2013, M.CAMBON a insisté sur la fin du programme LEADER qui approche et pour laquelle nous devons particulièrement être vigilant dans la remontée des dépenses des opérations programmées, afin de ne pas rendre des crédits européens dédiés au territoire.

**Il a conclu son propos en proposant de maintenir le même prélèvement par habitant, soit 5.5€/hab pour l'année 2013.**

Un débat s'en est suivi qui globalement a conforté la proposition faite et l'avis positif émis par la commission finances du SM PMQ qui s'était réuni le 18/02/13.

M.SERRA Gabriel a demandé les échéances pour le projet de labellisation PAH (Pays d'Art et d'Histoire) du PMQ.

Il lui a été répondu qu'un premier dossier de candidature devrait être présenté en mars 2014 pour une soutenance en commission nationale à Paris en novembre 2014.

D'ores et déjà un recensement des données est entrepris en collaboration notamment avec les associations culturelles du territoire.

### 3- Gestion des ressources humaines

#### ➤ Renouvellement du poste de Céline AZNAR

Par délibération n°8 du 12 avril 2010 un poste de chargé d'appui à la gestion de dispositifs territoriaux a été créé pour une durée de trois ans soit du 24 avril 2010 au 23 avril 2013.

Les missions de ce poste sont essentiellement l'accompagnement à la gestion et à la mise en œuvre de dispositifs tels que le PLIE, Plan Climat, CEP et CDD.

Il est donc proposé de renouveler Céline AZNAR sur ce poste pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 24 avril 2013.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent et autorisant l'élu à recourir à un agent non titulaire pour faire face à la vacance de l'emploi**

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de "Chargé d'appui à la gestion de dispositifs territoriaux" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 24 avril 2013 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	En charge de tâches administratives requérant des connaissances particulières sur la gestion et la mise en œuvre des dispositifs territoriaux gérés par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	IV	35H

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la charge de travail de ce poste est conditionnée par le nombre de thématiques développées par le Pays Midi-Quercy et des subventions obtenues pour leurs mises en œuvre.

Monsieur le Président précise que conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'avoir recours un agent non titulaire pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée d'un an.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'échelon 10 du grade soit l'indice brut 364 et majoré 338.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Chargé d'appui à la gestion de dispositifs territoriaux à compter du 24 avril 2013 et le cas échéant à recourir à un agent non titulaire dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

M.CAMBON Jean évoque le Plan de titularisation des agents non-titulaires à présenter au CTP (Comité technique paritaire) pour saisine.

Dans la mesure où la décision de présenter ce plan devait être prise dans un délai très bref (avant le 08/02/13), M.CAMBON a souhaité associer à cette décision la Commission Finances qui se réunissait le 08/02/13 pour analyser le DOB 2013.

Les membres de la commission ayant un avis partagé et indécis, il a été proposé d'envoyer un plan de titularisation en 2 temps (2014 et 2015) qui regroupe les agents ayant déjà l'ancienneté suffisante pour prétendre à la titularisation.

Cette orientation a été choisie dans la mesure où le Comité syndical reste souverain sur l'adoption de ce plan qui devra lui être soumis prochainement en délibération suite à l'éventuel retour positif de la saisine du CTP, conformément à l'article 17 et 18 de la loi N° 2012-347 du 12 mars 2012.

## **II. POLITIQUES TERRITORIALES**

### **1- Convention territoriale (2008-2013)**

#### **➤ Information sur la programmation 2012/2 :**

- ✗ Voir en annexe pages 9 à 16 (du document d'appui à l'ordre du jour) le compte rendu du CTCP du 13/12/12
- ✗ Le Comité Départemental des financeurs ne s'est pas encore réuni pour statuer sur les maquettes financières.

#### **➤ Planning pour la prochaine programmation 2013/1**

- ✗ Remontée des dossiers techniques auprès des EPCI et du SM PMQ avant -début mars maximum
- ✗ Mai-juin-juillet ou septembre : Comité technique/CTCP/Comité des financeurs et commissions permanentes du CG et CR MP

### **2- Programme européen LEADER MQ (2007-2013)**

#### **➤ Information sur le dernier Comité de programmation du 10 /01/13**

- ✖ Ce Comité a permis (hors coopération) de présenter :
  - ❖ 8 opérations en engagement, représentant 371 874.8€ de projets mobilisant 155 330.7€ de FEADER.
  - ❖ 10 projets en avis d'opportunité, représentant 929 882.9€ de projets qui devraient mobiliser 167 295.9€ de FEADER.
- ✖ Sur le volet coopération (La vie rurale), ce comité a validé :
  - ❖ 5 opérations en engagement, représentant 112 444€ de projets mobilisant 45 860 € de FEADER.
  - ❖ 2 opérations en avis d'opportunité, représentant 25 280 € de projets qui devraient mobiliser 8 000 € de FEADER.

Voir en annexe pages 17 à 20 (du document d'appui à l'ordre du jour) les listings des projets LEADER présentés

Globalement, ce Comité de programmation a permis d'avancer dans la consommation de crédits européens puisque à l'issue de ce comité :

**78 Projets engagés représentant un coût total d'opérations de 4 236 529€ mobilisant 1 330 572€, soit 74 % de l'enveloppe globale dédiée au Midi-Quercy (1 806 755€).**

- ✖ Le Comité a acté le principe de réaliser une évaluation finale externe du programme LEDAER MQ, axée sur 3 objectifs :
  - ❖ Analyser la pertinence de la priorité ciblée choisie par chaque GAL et sa cohérence avec la stratégie globale du territoire
  - ❖ Analyser la valeur ajoutée du programme LEADER au regard des spécificités LEADER et des autres politiques territoriales en place
  - ❖ Préparer pour chaque GAL la prochaine génération LEADER 2014-2020 et plus globalement des fonds européens, en cohérence avec les orientations européennes, nationales et régionales.
- Délibération autorisant le président à signer une convention avec la SEMADOUR, pour mutualiser entre les 16 GAL de Midi-Pyrénées, le suivi et l'agrégation des évaluations finales de chaque programme LEADER. :

Les 16 GAL de Midi-Pyrénées ont acté le principe de réaliser simultanément leur évaluation finale obligatoire de leur programme par une prestation intellectuelle externe.

En parallèle de cette évaluation de chaque GAL il est proposé de mutualiser une mission d'accompagnement, animation, communication et mise en cohérence de l'évaluation finale.

Cette mission permettra notamment l'appui pour:

- Généraliser à tous les GAL l'étude interfonds réalisée pour le GAL Armagnac
- Finaliser la rédaction du cahier des charges commun des évaluations LEADER
- Harmoniser des 16 démarches évaluatives pour permettre une mutualisation et une capitalisation régionale des évaluations
- De collecter et de faire l'analyse des données de chaque GAL pour réaliser un rendu régional des évaluations LEADER

Un portage de cette mission d'accompagnement et de coordination est assuré par la SEMADOUR pour le compte des 16 GAL, qui nécessite des conventions bilatérales avec chaque GAL pour la prise en charge mutualisée du coût, estimé à 30 000€ (dont 15 000€ de FEADER Axe 5), soit maximum 1 000€ par GAL.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Convention avec la SEMADOUR pour mutualiser entre les 16 GAL de Midi-Pyrénées le suivi et l'agrégation des évaluations finales de chaque programme LEADER**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que les 16 GAL de Midi-Pyrénées ont acté le principe de

réaliser simultanément leur évaluation finale obligatoire de leur programme par une prestation intellectuelle externe.

En parallèle de cette évaluation de chaque GAL, il est proposé de mutualiser une mission d'accompagnement, animation, communication et mise en cohérence de l'évaluation finale.

Cette mission permettra notamment l'appui pour:

- Généraliser à tous les GAL l'étude inter-fonds déjà réalisée pour le GAL Armagnac
- Finaliser la rédaction du cahier des charges commun des évaluations LEADER
- Harmoniser des 16 démarches évaluatives pour permettre une mutualisation et une capitalisation régionale des évaluations
- De collecter et de faire l'analyse des données de chaque GAL pour réaliser un rendu régional des évaluations LEADER

Un portage de cette mission d'accompagnement et de coordination est assuré par la SEMADOUR pour le compte des 16 GAL, qui nécessite des conventions bilatérales avec chaque GAL pour la prise en charge mutualisée du coût, estimé globalement à 33 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **APPROUVE** cette action
- **AUTORISE** son Président à signer cette convention ainsi que tout document concernant cette action

### **III. AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

#### **1) Projet de SCOT Midi-Quercy**

Voir en annexe pages 21 à 34 (du document d'appui à l'ordre du jour) une note d'information sur l'avancement de cette démarche, qui reprend les actions réalisées, fait un état des délibérations prises par les communes et EPCI, évoque l'évolution du périmètre proposé et la poursuite proposée pour 2013.

M.CAMBON Jean a de nouveau rappelé le contexte juridique et institutionnel de cette démarche qui suite à une rencontre avec M. le Préfet et le Président du SCOT de Montauban, a permis de conclure sur une volonté de ne pas nuire à la finalisation du SCOT de Montauban tout en maintenant le projet de SCOT MQ.

De fait la seule solution juridique préconisée par la Préfecture est de créer une structure porteuse spécifique, du type syndicat de communes sur le périmètre des 46 communes du MQ (sans les 3 communes incluses dans le SCOT de Montauban). Il sera donc nécessaire de refaire une consultation des 46 communes concernées sur ce périmètre et sur la création de cette structure juridique spécifique.

M.MASSAT et Mme LAFON font part de leur désappointement sur la logique de cette proposition dans la mesure où elle est à l'encontre de l'esprit du SDCI (Schéma départemental de la coopération intercommunale) élaboré en 2012 et qui souhaitait diminuer le nombre de syndicats...

M.CAMBON Jean a confirmé que c'est pourtant la seule solution préconisée par la Préfecture et donc compatible avec le SDCI.

Une réunion spécifique d'information auprès des maires sera organisée en fin avril pour expliciter cette nouvelle solution afin de pouvoir ensuite enclencher la consultation.

## 2) Plan Climat Territorial du Midi-Quercy (CEP-CFT)

### ➤ Mission CEP :

Le 05/12/12, un réunion de bilan des 3 premières années de la mission CEP (2010-2012) a permis de mettre en exergue quelques résultats significatifs :

#### **Bilan 2010 – 2012 :**

- ✗ Comptabilité énergétique :  
196 bâtiments, 652 préconisations dont 220 réalisées
- ✗ Suivi de projets :  
38 projets suivis, 16 réalisés (42 % de passage à l'acte)
- ✗ Opérations d'achats groupés :  
118 bâtiments, 65 préconisations réalisées (10%)

Coût CEP: 1,5€/hab.an sur 3 ans

Gain moyen : 1,9 €/hab.an sur 3 ans, **montant à 3,70 €/hab.an en 2012**

#### **Perspectives 2013/2014 :**

- ✗ Poursuite de la comptabilité énergétique
- ✗ Poursuite de l'accompagnement des communes dans la rénovation de leur patrimoine
- ✗ Groupements de service
- ✗ Collecte des Certificats d'Économies d'Énergie
- ✗ Action spécifique sur la rénovation des logements communaux

Il est donc proposé de renouveler, avec les 20 premières communes qui ont adhéré à ce service, la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du Conseil en Energie Partagé pour 3 années supplémentaires.

*Voir en annexe pages 35 à 42 (du document d'appui à l'ordre du jour) la proposition de convention CEP et de délibération pour les communes et EPCI, ainsi que le compte rendu de la réunion Bilan CEP du 05/12/12*

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Renouvellement des adhésions des communes et communautés de communes au service Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Monsieur le Président rappelle que :

- Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables pour les communes du Pays Midi-Quercy.
- Un Plan Climat Energie Territorial a été validé en 2010, permettant de contractualiser avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial (2010-2012). Ce contrat a permis, depuis 2010, d'installer une mission "Energie" au sein du Syndicat Mixte pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions. Ce Contrat d'Objectif Territorial est prolongé pour deux ans supplémentaires pour 2013-2014.
- Le 29/06/09, le comité syndical du Pays Midi Quercy a délibéré favorablement pour la création d'une mission de « Conseil en Energie Partagé », proposée aux communes et EPCI volontaires, au sein du Pays Midi Quercy.
- La mise en place de ce service aux communes et communautés de communes s'est formalisée depuis 2010 par une convention entre le SM PMQ et chaque Commune et EPCI pour une durée de trois ans. Il est rappelé que le coût de ce service est de 1.5 €/habitant/an pour les communes et de 0.2 €/habitant/an pour les communautés de communes.
- Aux termes des trois ans, une nouvelle convention doit être signée entre le SM PMQ et la commune ou communauté de communes volontaire, dont Monsieur le Président évoque le contenu.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention CEP à venir entre le Syndicat Mixte et les communes et EPCI souhaitant renouveler et/ou adhérer à ce service mutualisé.
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant le renouvellement des adhésions des communes et communautés de communes au service Conseil en Energie Partagé.

M.SERRA a tenu à témoigner de l'intérêt réel du service CEP MQ pour sa Commune qui a pu en 3 ans accompagner plusieurs projets structurants en matière d'énergies dont :

- Réseau de chaleur bois à granulé pour l'école au château : le coût de fonctionnement pour le 1<sup>er</sup> hiver d'utilisation est proche de la moitié par rapport au coût antérieur avec la chaudière à fioul.
- Le bilan énergétique des bâtiments (fiche comparative) a permis d'émarger à des aides conséquentes réduisant fortement le retour sur investissement.

➤ Programme d'actions 2013 du PCET

Lors du Comité de suivi du PCET du 07/12/12 à St-Cirq, une proposition de programme d'actions pour 2013 a été validée.

Il s'agit à présent de délibérer sur ce programme d'actions afin de solliciter des aides de l'ADEME et du CR MP dans le cadre du PRELUDE via le Plan Climat Territorial du MQ.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Programme d'actions 2013 du Plan Climat Energie Territorial**

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, prolongé pour deux ans supplémentaires (2013-2014), l'ADEME et le Conseil Régional Midi-Pyrénées participent au financement du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial pour l'année 2013.

Dans ce cadre, en 2013, 7 actions seront proposées au financement du Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDE) financé par l'ADEME et la Région Midi Pyrénées. A savoir :

Action 1 : Animations la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en agriculture.

- ⇒ Organisation de 4 animations agricoles sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables en agriculture, en partenariat avec la FDCUMA. Une première journée sur le bois-énergie est prévue le 16 mars 2013 à Vaissac.

Action 2 : Stage « Ambassadeur de la performance énergétique ».

- ⇒ Renouvellement de la mission CEP Habitant testée en 2012. Stage de 4 mois d'un thermicien pour accompagner le service CEP et tester une nouvelle fonction « d'ambassadeur de la performance énergétique » afin d'encourager le passage à l'acte des habitants sur leurs travaux de rénovation.

Action 3 : Poursuite de la création d'un Pôle de Compétences sur la Réhabilitation du Bâti Ancien.

- ⇒ Suite à l'étude de positionnement sur la création d'un Pôle de Compétences Réhabilitation du Bâti Ancien, les deux premières actions retenues sont la formalisation et la valorisation du réseau de compétences présentes sur le territoire : charte d'adhésion pour les artisans volontaires, création d'un site Internet, mise en œuvre d'actions de communication.

Action 4 : Animation d'un réseau d'observateurs du climat, les Sentinelles des Saisons, en partenariat avec le CPIE.

- ⇒ Animation d'un réseau d'observateurs du climat au travers de l'analyse des cycles saisonniers (indicateurs phénologiques : faune et flore).

Action 5 : Conception et impression de supports de communication sur les circuits courts alimentaires.

- ⇒ Conception d'une exposition itinérante sur le « Manger Local », pour les marchés de

plein vent du territoire.

Action 6 : Déploiement du défi Famille à Energie Positive sur le territoire.

- ⇒ Impression des supports de communication, achats de petit matériel pédagogique (éco-kits à destination des familles participantes, wattmètres), organisation des événements conviviaux (lancement, bilan intermédiaire, bilan).

Action 7 : Mise en œuvre de l'outil Climagri, sur le territoire.

- ⇒ Deux jours de formation. Climagri constitue un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME.

Budget prévisionnel : Programme d'actions 2013 du Plan Climat Energie Territorial

Actions	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	
<b>Prestation FDCUMA</b> (4 animations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en agriculture)	3 400 €	ADEME CR MP	80 %
<b>Création d'un pôle de compétences sur la réhabilitation du bâti ancien</b> - Conception d'un site Internet - Communication (conception et impression d'autocollants)	4 000 €		
<b>Stage Ambassadeur de la Performance Energétique</b>	2 500 €		
<b>Famille à énergie positive</b>	5 000 €		
- Impression supports de communication	2 000 €		
- Achat de matériel (éco-kit et wattmètre)	2 000 €		
- Organisation événements conviviaux (frais de bouche...)	1 000 €		
<b>Supports de communication "Circuits courts alimentaires"</b>	3 420 €		
<b>Prestation CPIE</b> (Animation du réseau des Sentinelles des Saisons)	7 360 €		
<b>Mise en œuvre de Climagri</b> (2 jours de formation)	1 000 €	Autofinancement 20%	
<b>TOTAL</b>	26 680 €		

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le Programme d'actions 2013 du Plan Climat Energie Territorial
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

### 3) Maison de l'Emploi Midi-Quercy

- Information sur le dernier Conseil d'Administration de la MDE MQ qui a eu lieu le 06/02/13, pour principalement présenter le plan d'actions 2013.

Voir en annexe pages 43 à 47 (du document d'appui à l'ordre du jour) le plan d'actions pour 2013 de la MDE MQ.

M.BONHOMME a évoqué les principales actions qui seront réalisées en 2013 :

- Formations FEEBAT pour les artisans du bâtiment (adaptation aux normes énergétiques) délocalisées à la MDE MQ : enjeu important pour les artisans car l'éco-conditionnalité des aides va la rendre obligatoire .
- Animation de la clause sociale dans les marchés publics de travaux
- **Rencontre Métier-Emploi et Territoire le jeudi 23 mai 2013**

#### 4) Développement des circuits courts alimentaires de proximité

- Délibération modificative à la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage bio sur le MQ :

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Délibération modificative de la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Midi-Quercy**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°8 du 13 juillet 2012 concernant la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement.

En effet l'aide FNADT sollicitée n'ayant pas abouti, l'opération a fait l'objet d'une réinscription en convention territoriale (programmation 2012/2), proposant un nouveau plan de financement.

L'ancien plan de financement était le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 000 €
		FNADT	6 000 €
		Autofinancement	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 500 €
		CG 82	2 450 €
		CR MP	2 450 €
		Autofinancement	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2012 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

M.SERRA a évoqué l'expérience récente à Bioule des paniers à l'épicerie, initié par une association locale de consommateurs responsables qui a incité la gérante de l'épicerie à proposer une offre de produits locaux frais (légumes, fruits, lait,..) : le succès est grandissant (120 paniers /Mois)

## **IV. DIVERS**

- Les données officielles 2013 de la population totale des communes du PMQ : voir en annexe page 48 (du document d'appui à l'ordre du jour)

Globalement on constate une augmentation de la population totale officielle de 808 hab entre 2012 et 2013. (48 306 hab contre 47 498 hab en 2012)

- Information sur la problématique du train en MQ, plus particulièrement sur la suppression d'arrêt à Caussade.

Voir en annexe pages 49 à 52 (du document d'appui à l'ordre du jour) une note sur l'enjeu du train en MQ.

Un débat s'est engagé sur l'enjeu pour le territoire de maintenir une présence du train notamment à Caussade. Plus globalement il a été évoqué la nécessité de ne pas laisser se dégrader la desserte du centre de la France en particulier grâce à la ligne POLT.

M.BONHOMME a émis des doutes sur la volonté de la SNCF d'investir dans la ligne POLT pour des raisons de priorités budgétaires, même s'il ne remet pas en cause son utilité. Il a insisté sur l'impact important que va provoquer l'arrivée du TGV pour notre territoire, qu'il faudra prendre en compte dans nos réflexions.

**M.CAMBON Jean a proposé de reprendre l'avis adopté par le Conseil de développement lors de sa plénière du 17 janvier 2013 en précisant le rôle du CR MP, autorité organisatrice du TER ;**

- Information sur les projets accompagnés par l'ADEFPAT dans le cadre de la convention cadre avec le SM PMQ : élu référent, Mme DANTHEZ Florence

Mme DANTHEZ Florence, élue référente du SMPMQ pour l'ADEFPAT a présenté un bilan de l'action de l'ADEFPAT en PMQ depuis 2007 (ci-joint en annexe du compte-rendu page 11).

Le bilan est globalement positif (32 accompagnements) notamment en matière d'emploi puisqu'il a permis de maintenir ou de créer 90 emplois.

11 accompagnements ADEFPAT sont en cours (exemples : village vacances à Caylus ; asso Même sans le train ; itinérances douce Aveyron-Viaur inter Pays ; groupement de gîtes à Molières ;...), qui démontre l'activité et le besoin important de cet outil d'accompagnement au développement de projets sur le territoire.

- Une information est donnée sur la réalisation de deux nouveaux guides touristiques thématiques qui ont été testé lors du Salon du Tourisme à Toulouse avec beaucoup de succès et d'intérêt manifesté par le public :

- « **Midi-Quercy Destination famille** » : qui propose un programme détaillé et planifié d'animations pour les familles durant les vacances scolaires
- « **Midi-Quercy Destination créative** » : qui propose des stages de création artistique durant toute l'année 2013